Image not found or type unknown

Débouchage colonne commune

Par **Bob225**, le **25/03/2024** à **22:39**

Bonjour,

Nous avons fait intervenir une société afin de déboucher une canalisation commune dans une copropriété (colonne eau fluviale) suite à une inondation dans un appartement. Il s est avéré que la provenance de la colonne bouchée était des aiguilles de pin provenant d un arbuste situé sur la terrasse de l'immeuble due à une négligence des propriétaires sur l'entretien de cet arbuste

Nous nous posons la question de qui doit régler la facture de débouchage ? Les copropriétaires étant donnée que la colonne est commune ou le propriétaire étant donné que l'origine de la colonne bouchée est dû à sa négligence ?

merci pour votre aide

Par **Pierrepauljean**, le **26/03/2024** à **08:33**

Bonjour

je suppose que vous voulez dire "colonne eau pluviale"

si le rapport de l'entreprise mentionne bien que l'origine est le bouchon provoqué par des aiguilles de pin, la facture peut etre imputée au propriétaire de l'arbre

il faut aussi que celui qui subit des dommages suite à cet engorgement adresse la facture et le rapport à son assurance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés